|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1-Les avances et acomptes :**    **1)   définitions :**  -         avance : somme exigée par le fournisseur *avant* le début d’exécution de la commande.  -         acompte : somme versée en règlement de l’exécution partielle d’une prestation convenue.  Le versement d’une avance (ou acompte) ne donne pas lieu à l’émission d’une facture d’avoir : en effet, l’avance viendra en déduction du montant total de la facture de doit.  **2)   les avances et acomptes reçus :**  Il s’agit des A.A encaissés par le fournisseur de la part de ses clients.  L’encaissement d’A.A. signifie une diminution de la somme à payer qui sera inscrite sur la facture.  On utilise un compte de client soustractif : **compte 4191- clients, AA reçus.**  Ce compte sera ensuite soldé, l’acompte ne pouvant être utilisé qu’une seule fois.  **3)   les avances et acomptes versés :**  Ce sont les sommes versées par le client à titre d’avance ou d’acompte sur une commande.  Les AA s’enregistrent **pour leur montant TTC** **au débit du compte 4091- Fournisseur, AA versés** (compte de dette soustractif)    **2- crédit bail :**  Le **crédit-bail** (ou **leasing**[1]) est un mode particulier de financement des investissements, où la société de crédit-bail met un bien d'équipement à la disposition d'une entreprise pour une période déterminée, contre paiement d'une redevance périodique. Au terme du contrat, l'entreprise a généralement le choix entre plusieurs options : restituer le bien, l'acquérir pour un montant défini lors de la conclusion du contrat ou renouveler le contrat à des conditions le plus souvent moins coûteuses. L'entreprise n'étant pas propriétaire du bien tant qu'elle n'a pas levé l'option d'achat, ce dernier ne figure pas au bilan de celle-ci. L'entreprise est néanmoins tenue de le mentionner dans certains documents comme l'annexe au bilan ainsi que dans la liste des engagements donnés.  **3- Subventions :** Une **subvention** est, en première approche, une aide [financière](http://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie) en don réel (et non en prêt ou avance de trésorerie) à partir de fonds publics ; une définition plus précise est difficile[[1]](http://fr.wikipedia.org/wiki/Subvention#cite_note-1).  Le bénéficiaire de la subvention peut être public ou privé, entreprise, association, ou personne, etc. La subvention peut porter sur un projet, sur un type de bien, sur une situation, etc.  Les subventions sont aujourd'hui une question importante du débat public, même lorsque l'on écarte les questions d'usage immoral voire illégal des subventions (corruption, contrepartie pour un appui politique, détournement de fonds, etc.).  **Définition et typologie des subventions**  Ce sont des sommes -en principe non remboursables- versées par une entité publique ( l'[État](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat" \o "État) , une [collectivité territoriale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Collectivit%C3%A9_territoriale), ou un organisme public ) à titre ponctuel ou reconductible en vue de concourir à la réalisation d'une finalité précise. Pour les bénéficiaires, elles peuvent assimilées à des ressources stables voire aux [capitaux propres](http://fr.wikipedia.org/wiki/Capitaux_propres). On distingue:   1. Les subventions d'[équipement](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89quipement), versées en vue de contribuer à l'acquisition d'une [immobilisation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Immobilisation) 2. Les subventions d'[exploitation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Exploitation), versées pour compenser en principe le manque à gagner résultant d'une contrainte imposée par la [puissance publique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Puissance_publique) 3. Les subventions d'équilibre, versées aux [entreprises publiques](http://fr.wikipedia.org/wiki/Entreprise_publique) affectées par des conditions d'exploitation déficitaires.  4- Les titres subordonnés :Les titres subordonnés sont des obligations dont le remboursement, en cas de faillite ou liquidation de l'émetteur, n'est pas prioritaire et est "subordonné" à celui des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur. Dans l'ordre de remboursement en cas de faillite, les titres subordonnés viennent donc en général après les obligations classiques ou "senior", mais sont prioritaires par rapport aux actions ou aux titres participatifs.5- L’affacturage : **affacturage** (*factoring* en anglais) est une technique de financement et de [recouvrement de créances](http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement_de_cr%C3%A9ances) mise en œuvre par les entreprises et consistant à obtenir un financement anticipé et a sous-traiter cette gestion à un [établissement de crédit](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_de_cr%C3%A9dit) spécialisé : l'affactureur ou factor (anglais)[1].  Longtemps mal considéré, comme le dernier recours de sociétés en difficultés financières, il s'agit aujourd'hui d'un outil moderne et souple au service des entreprises. C'est à la fois un procédé d'externalisation de tâches administratives, d'assurance contre les impayés et de financement court terme.  L'affacturage ne peut pas gérer les créances sur les particuliers : il ne concerne donc que le commerce entre entreprises (Business to Business, ou B2B).  6**- mobilisations des créances commerciales :**   |  | | --- | |  |   Le [commerçant](http://fr.wikipedia.org/wiki/Commer%C3%A7ant) regroupe ses factures-clients dont les échéances sont voisines (10 jours), et les transmet à sa [banque](http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque), mais sans qu’il y ait cession de créance.  La banque lui consent un crédit sous forme de découvert en [compte courant](http://fr.wikipedia.org/wiki/Compte_courant).  Le commerçant souscrit en contrepartie de ce crédit un billet à ordre à échéance de 90 jours maximum. Il assure lui même le recouvrement des factures, ce qui lui permet de payer le billet à ordre à l’échéance, mais il peut aussi donner mandat à la banque d’opérer ce recouvrement.  Ainsi, à l’échéance, le net produit de la remise à l’encaissement permet de rembourser le billet à ordre souscrit.  **Fonctionnement**  [http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/3/34/Affacturage.png/330px-Affacturage.png](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Affacturage.png)  [http://bits.wikimedia.org/static-1.21wmf6/skins/common/images/magnify-clip.png](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Affacturage.png)  Mécanisme de l'affacturage  L'affacturage est une opération ou technique de [gestion financière](http://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_financi%C3%A8re) : un [établissement de crédit](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_de_cr%C3%A9dit) spécialisé (Le *factor* ou *affactureur* en français) prend en charge le [recouvrement de créances](http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement_de_cr%C3%A9ances) d'une entreprise dans le cadre d'un contrat. L'affacturage recouvre les prestations qui peuvent être toutes souscrites ou non par l'entreprise  :  Le [recouvrement](http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement_de_cr%C3%A9ances) des [créances clients](http://fr.wikipedia.org/wiki/Cr%C3%A9ance_client)  L'affactureur gère pour le compte de son client l'enregistrement des [factures](http://fr.wikipedia.org/wiki/Facture_(comptabilit%C3%A9)), la relance des [débiteurs](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9biteur) en cas de retard de paiement, assure les encaissements et le service contentieux en cas de non paiement. Il s'agit d'un service.  Le financement de la [trésorerie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Tr%C3%A9sorerie)  L'affactureur avance le montant des créances dès leur cession par le client. Il s'agit donc d'un crédit. Le montant avancé représente entre 85 et 95 % de celui des créances cédées. Cette quotité varie en fonction de la connaissance qu'a l'affactureur des débiteurs.  L'[assurance crédit](http://fr.wikipedia.org/wiki/Assurance_cr%C3%A9dit)  En délégation du contrat.  **Rémunération de la société d'affacturage**  La rémunération de la société d'affacturage est de 2 types :   * La [commission](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Commission_(banque)&action=edit&redlink=1) d'affacturage rémunère le service de recouvrement et éventuellement l'assurance crédit.   Prélevée à chaque transaction (cession de créances) et basée sur un taux (fixe ou variable) ou un forfait   * La commission de financement rémunère l'avance sur la trésorerie   [Agios](http://fr.wikipedia.org/wiki/Int%C3%A9r%C3%AAt_(finance)) calculés sur le solde du compte client.  Le factor bloque une partie du montant des créances cédées pour constituer un fonds de garantie qui permet de faire face aux impayés, aux litiges ayant généré un contentieux, ou pour se prémunir d'un éventuel droit de préemption (URSSAF par exemple). La somme bloquée, proportionnelle au montant de créances cédées, est restituée à l'expiration du contrat. |  |
|  |  |